

10 Société et Culture

Ici et ailleurs

**•Santé
Un prix minimum pour l'alcool**

L'Écosse est devenue, hier, la première nation au monde à introduire un prix minimum pour l'alcool, une initiative pionnière prise après des années de bataille juridique. Il est désormais fixé un prix minimum de 50 pence (0,70 \$, soit moins de 500 francs CFA) par unité d'alcool, une mesure qui prend en compte à la fois la teneur en alcool et le volume du produit. Ainsi, une bouteille de 70 cl de whisky ne pourra pas être vendue en-dessous de 14 livres (environ 10 mille CFA) et une bouteille de 75 cl de vin à 12,5% pas moins de 4,69 livres (3600 CFA). Cette initiative, qui vise à combattre les méfaits liés à l'alcool, a été saluée par le corps médical et des associations comme le plus grand progrès en matière de santé publique depuis l'interdiction de fumer en public.

**•Célébrités
R. Kelly accuse Time's Up de "lynchage"**



Le chanteur de R&B R.Kelly, attaqué par le mouvement Time's Up, a accusé ce dernier de vouloir "lyncher publiquement un Noir qui a extraordinairement contribué à notre (leur) culture". Dans un communiqué, le "management de R. Kelly" a accusé lundi soir le mouvement de soutien juridique aux victimes d'abus sexuels de "tirer des conclusions hâtives, sans avoir les faits". "Il sera bientôt clair que M. Kelly est la cible d'une conspiration délibérée et vicieuse pour le rabaisser, lui, sa famille et les femmes avec lesquelles il passe son temps", affirme le communiqué. "Nous résisterons vigoureusement contre toute tentative de lynchage public d'un Noir qui a contribué extraordinairement à notre culture", a ajouté le communiqué. L'organisation Women of Color (WOF, composante de Time's Up), a mis tout son poids lundi derrière un mouvement amorcé sur Twitter pour mettre fin à la carrière du chanteur, sous le cri de ralliement #MuteRKelly ("Faites taire R. Kelly"). Time's Up, né dans le sillage du mouvement #MeToo, réclame une enquête sur les accusations d'abus sexuels qui l'entourent depuis des années et pour lesquels le chanteur, âgé de 51 ans, n'a jamais été condamné.

Rassemblés par AJT

Médias publics/Au terme de l'assemblée générale du Syndicat national des professionnels de la communication (Syprocom)

Silence radio et écran noir

AJT
Libreville/Gabon

C'est la décision prise par les agents, lundi dernier, à l'issue d'une assemblée générale tenue à la maison Georges-Rawiri. Toutefois, les grévistes promettent d'observer un service minimum jusqu'à la prochaine évaluation de la situation.

DÉJÀ dans une situation des moins enviables, l'audiovisuel public gabonais vient de prendre un coup supplémentaire. Les personnels de la télévision nationale (Gabon-Télévisions), et leurs confrères de la radio (Radio-Gabon) observent, depuis lundi dernier, un mouvement de grève illimitée.

La décision prise au terme de l'assemblée générale tenue à la maison Georges-Rawiri, siège du groupe Gabon Télévisions, fait "suite à l'expiration du préavis de grève adressé à la tutelle, et au délai de huit jours supplémentaires sollicités par le ministre de la Communication, les agents de Gabon-Télévisions et de



Photo : D.R.

Les agents de Gabon-Télévisions, en grève depuis lundi 30 avril 2018.

Radio-Gabon ont, à l'unanimité, décidé de lancer un mouvement de grève illimitée et de faire prévaloir un service minimum. Pour la radio comme pour la télé, les éditions du journal sont suspendus, tout comme l'ensemble des programmes. Seule la publicité est maintenue. Par ailleurs, le journal de 13 heures durera 06 minutes et celui de 19 h30 10 minutes à la radio. Pour la télé, 06 minutes seront consacrées au 13 heures et 10 minutes pour le 20 heures», a indiqué Célestin Nguema Obame, 2e vice-président du Syprocom,

chargé des questions juridiques. Rappelant que « cette décision fait suite à une rencontre avec les deux directeurs généraux (Gabon 1ère et Radio-Gabon), au cours de laquelle ces derniers nous font savoir que le ministère a fait parvenir une lettre signée du directeur de Cabinet, instruisant les deux DG de nous recevoir pour ouvrir les négociations.»

Pour rappel, les personnels de l'audiovisuel et de la radio nationale dénoncent le retard pris dans le lancement du processus de réforme de l'audiovisuel

public, dont le décret a été pris depuis 2011. Une situation à l'origine, disent-ils, des nombreux dysfonctionnements que rencontre la maison.

« Après les décrets qui ont créé Radio Gabon et Gabon Télévisions, il n'y a jamais eu un cadre réglementaire qui définit les attributions et l'organisation des deux organes tels que le Conseil d'administration, la direction générale et l'agence comptable. Nous travaillons dans l'illégalité ! Ce qui fait qu'aujourd'hui, vous avez des agents-fonctionnaires payés en deçà de ce qu'ils

doivent percevoir. On a des collaborateurs extérieurs, dont des producteurs, qui travaillent avec nous depuis plus de huit ans, payés à 150.000 francs, sans sécurité sociale et sans aucune garantie d'emplois véritable. Nous disons non! Nous ne voulons plus continuer à travailler dans cette illégalité entretenue, où les gens profitent d'un vide juridique pour faire n'importe quoi (...). En matière de gestion financière, il est dit que Gabon Télévisions est doté d'une autonomie financière. Il n'est donc pas normal que la gestion directe des finances se passe au ministère. Or là, le principe d'autonomie financière est confisqué», précise le 2e vice-président du Syprocom. Martelant : « Nous exigeons la mise en place effective des textes réglementaires qui définissent le fonctionnement de ces deux entités. Ceux-ci permettront de réglementer, outre le fonctionnement, l'organisation et les attributions de la Radio et de la Télé, la grille salariale, mais aussi le statut des personnels, etc.»

Gabon24 sur le canal de Gabon 1ère

Du tac au tac !

AJT
Libreville/Gabon

ÉTONNEMENT pour certains, frustrations pour d'autres... depuis lundi, le Canal 320 du bouquet Canal+, diffusant habituellement les programmes de Gabon première (ex-RTG 1) affiche le logo Gabon 24, l'une des chaînes thématiques du groupe Gabon Télévisions. Alors que dans le même temps, l'assemblée générale des personnels de la communication, rassemblée à la Maison Georges-Rawiri - siège du groupe Gabon Télévisions - annonçait le lancement d'un mouvement de grève illimitée et un service minimum qui l'accompagne. « C'est en violation de ce qui devait se faire. Normalement Gabon 24 est dans le groupe Gabon Télévisions. Les autorités ne veulent pas respecter les normes. Aujourd'hui, on nous dit que Gabon 24 n'appartient plus au groupe Gabon Télévisions. Soit ! Sauf que là, ils utilisent le signal de Gabon 1ère. Tout ça, c'est toujours l'illégalité. Ce qui fait que Gabon Télévisions et Radio Gabon n'ont jamais eu un cadre réglementaire qui définit les attributions et l'organisa-

tion de ces organes de presse», s'est insurgé hier Célestin Nguema Obame, vice-président du Syprocom.

Une situation qui suscite tout de même moult interrogations au sein de l'opinion : « Gabon 24 ne

fait-elle plus partie du groupe Gabon Télévisions, au même titre que Gabon 1ère et Gabon culture, comme annoncé par le nouveau directeur général Lié Massala, lors de sa première sortie officielle? Gabon 1ère est-elle coloni-

sée ? Mieux, comment le service minimum annoncé par les syndicalistes (lire par ailleurs) pourra-t-il être observé, si le signal de Gabon 1ère est accaparé par Gabon 24? », s'étonnent les agents. Et d'ajouter : « Comment

comprendre qu'avec des mois de salaires impayés (selon une source proche du dossier), les personnels de Gabon 24 décident de ne pas observer le mouvement de grève, et optent pour le "deux poids deux mesures" ? »

FOURNITURE DE SERVICES DE SÉCURITÉ AU NIVEAU DE LA BASE DE PC GABON UPSTREAM S.A. (PCGUSA)

Une compagnie pétrolière internationale a l'intention de solliciter une entreprise pour la fourniture des « Services de Sécurité pour l'entrepôt et le Yard de PCGUSA et pour d'autres sites connexes de PCGUSA » pour l'activité de forage d'exploration en mer conformément à la réglementation gabonaise.

Les entreprises intéressées et ayant une expérience dans la réalisation des travaux de cette nature sont invitées à envoyer leur profil d'entreprise, y compris une liste des travaux antérieurement réalisés dans le même domaine par courriel à tendersect_intl@petronas.com.my, au plus tard le 10 mai 2018.

Les entreprises présélectionnées recevront une invitation par fax et par courrier électronique à leurs adresses e-mail officielles respectives pour l'étude de marché et la description détaillée des travaux (DDT).

La société se réserve le droit d'accepter ou de rejeter une ou toute les propositions et d'annuler le processus sans en indiquer les raisons.

Contact : tendersect_intl@petronas.com.my